



PROCÈS-VERBAL
de la séance ordinaire du Conseil municipal
du 10/02/2022

Etaients présents :

MM. Lefort Thierry – Paillette Jean-Pierre – Adam Alain – Mme Claire Horlaville - MM. Bertrand Jacky - Maros Patrick – Buffetrille Alain – Mmes Deuley Fabienne – Lazzarotti Catherine - Rousseau Isabelle - Vasse Christine - Reijasse Delphine – Sevin Françoise - MM. Didier Eric - Blanchot Geoffroy

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

M. Dubois Patrick - Mme Duny Muriel – Mme Bretos Lydia – M. Tracol Raphaël - Mme Anne Chantal – M. Godet Jean-Michel – M. Gerard Christophe – Mme Rauchs Géraldine – Mme Hamel Aurélie ont donné respectivement pouvoir à Mme Horlaville Claire - M. Adam Alain – Mme Horlaville Claire – Mme Vasse Christine – M. Lefort Thierry – M. Paillette Jean-Pierre – M. Lefort Thierry – M. Didier Eric – M. Adam Alain

Absents excusés :

Rycroft Jack - Chan Sylvie - Leroux Fabienne - Lalouelle Laurent - Delogé Korantin

M. BLANCHOT Geoffroy a été élu Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Choix du Secrétaire de Séance

Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal

ADMINISTRATION GENERALE

1. Autorisation de signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande entre la commune de Douvres la Délivrande et la commune de Luc-sur-Mer relative aux travaux d'aménagement de la R.D 35 rue du Bout Varin

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du projet de réfection et d'aménagement de la rue du Bout Varin
- Présentation du projet du cinéma
- Chiffres INSEE de la population au 1^{er} janvier 2022

PROCÈS-VERBAL
de la séance du 10/02/2022

Le Procès-verbal de la réunion du 01/02/2022 a été adopté à l'unanimité.

La Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE et la Commune de LUC-SUR-MER se sont entendus afin de réaliser des travaux de réfection et d'aménagement de voirie, rue du Bout-Varin, rue située sur les deux communes.

Afin de réaliser des travaux ensemble via une co maitrise d'ouvrage publique, les communes doivent rédiger une convention constitutive d'un groupement de commande. Cette convention aura pour objet de définir les modalités de réalisation des travaux effectués par les parties sur le domaine

public routier communal et de créer un groupement de commandes pour passer les marchés publics nécessaires à la réalisation de ce projet d'aménagement. Cette convention désigne la commune de Douvres-la-Délivrande en tant que coordonnateur du groupement.

Les travaux susvisés consistent à :

- effectuer les terrassements nécessaires à la réalisation des chaussées, trottoirs, espaces verts et autres dépendances (y compris démolitions de tout type nécessaires),
- réaliser des plateaux surélevés,
- réaliser des stationnements,
- réaliser une piste cyclable,
- modifier les arrêts de bus,
- réaliser une porte d'entrée d'agglomération avec accord du C.D.I.G.,
- fournir et poser des bordures de trottoirs et caniveaux,
- réaliser l'assainissement pluvial pour partie,
- constituer les structures des différentes poutres d'élargissement et structures neuves de chaussée, les structures et revêtements de trottoirs et autres dépendances,
- réaliser la réfection de chaussée sur la R.D. 35 avec le C.D. 14,
- réaliser la signalisation horizontale et verticale ainsi que les marquages urbains,
- fournir et mettre en œuvre la terre végétale pour espaces verts.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

DECIDE

La constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Douvres la Délivrande et la commune de Luc-sur-Mer relative aux travaux d'aménagement de la R.D 35 rue du Bout Varin.

ACCEPTE

Que la commune de Douvres-la-Délivrande, représentée par son Maire, soit désignée coordonnateur du groupement de commandes.

VALIDE

Les termes de la convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération.

NOMME

Un membre titulaire, Jacky BERTRAND et un membre suppléant, Patrick MAROS

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande entre la commune de Douvres la Délivrande et la commune de Luc-sur-Mer relative aux travaux d'aménagement de la R.D 35 rue du Bout Varin.

DIT QUE

Les dépenses sont prévues au budget primitif 2022.